

Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles des comptes administratifs 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par l'Assemblée délibérante au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe.

PARTIE 1 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a approuvé le 04 avril 2019 les Comptes Administratifs du budget principal pour l'année 2018 qui ont été arrêtés contradictoirement avec le comptable.

PRESENTATION GLOBALE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement :

Dépenses Prévues : 3 370 076.00

Réalisées: 1 890 105.51

Reste à réaliser¹: 527 133.00

Recettes Prévues: 3 370 076.00

Réalisées: 1 752 429.09

Reste à réaliser : 620 580.00

Section de fonctionnement :

Dépenses Prévues: 6 343 467.00

Réalisées: 5 362 643.66

Recettes Prévues: 6 343 467.00

Réalisées: 6 644 410.54

Résultats de clôture de l'exercice (sans les restes à réaliser)

Investissement: - 137 676.42

Fonctionnement : + 1 281 766.88

→ Résultat global : + 1 144 090.46

¹ Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice;

aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

PRESENTATION DETAILLEE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 6 644 410.54 €

Chapitres	CA 2018
013 - Atténuations de charges	400 738.62
70 - Produits des services	141 256.32
73 - Impôts et taxes	3 821 008.16
74 - Dotations et participations	1 395 656.17
75 - Autres produits de gestion courante	38 557.19
76 - Produits financiers	139 642.25
77 - Produits exceptionnels	56 669.59
042 -Opérations d'ordre	43 428.04
002 - Résultat reporté N-1	607 454.20
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 644 410.54

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 362 643.66 € :

Chapitres	CA 2018
011 - Charges à caractères général	1 373 118.60
012 - Charges de personnel	2 869 823.32
65 - Autres charges de gestion courante	697 477.76
66 - Charges financières	178 438.04
67 - Charges exceptionnelles	16 659.84
042 -Opérations d'ordre	227 126.10
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 362 643.66

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 752 429.09 € :

Chapitres	CA 2018
13 - Subventions	232 673.36
10 - FCTVA - Taxe aménagement	180 621.65
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	1 003 856.11
16 - Emprunt (CAF taux 0)	11 322.00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 126.10
041 – Opérations d'ordre patrimoniales	96 829.87
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 752 429.09

DETAIL DES SUBVENTIONS:

Libellé opération	Réalisés 2018	Restes à réaliser au 31/12
023 – Eglise	193 004.37	
0420 – Acquisions matériels et mobiliers, informatique		28 000.00
0430 - Centre Technique Municipal	10 000.00	
055 – Aménagement St Martin	21 040.00	16 960.00
059 – OPAH		
061 – Entrée de ville		547 798.00
063 – Maison des ados	2 500.00	13 822.00
111 – voirie		14 000.00
222 – Batiments communaux	6 128.99	0
Total opérations équipement	232 673.36	620 580.00

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 890 105.51 €

Chapitres	CA 2018
Opérations d'équipement	1 305 034.19
16 - Emprunt	408 129.95
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections Travaux en régie	43 428.04
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	96 829.87
001 - Résultat antérieur déficit 2017	36 683.46
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 890 105.51

DETAIL DES OPERATIONS :

Libellé opération	Réalisés 2018	Restes à réaliser au 31/12	
023 – Eglise	70 601.40		
029 – Réserves foncières	225.00		
0420 – Acquisions matériels et mobiliers, informatique	51 777.41	4 239.00	
0430 - Centre Technique Municipal	895.42		
053 – Sport et matériel + stades	12056.50		
055 – Aménagement St Martin	294 548.53	106 206.00	
056 – Agrandissement cimetière	40 763.96	4 076.00	
060 – Programme accessibilité	835.21	12 333.00	
061 – Entrée de ville	685 554.44	212 819.00	
062 – Travaux route d'Agen		91 446.00	
063 – Maison des ados	48 256.68	1 093.00	
111 – voirie	43 820.15	94 921.00	
222 – Batiments communaux	55 699.49		
Total opérations équipement	1 305 034.19	527 133.00	

Affectation des résultats de l'année 2018 : Budget Principal

Le compte administratif fait apparaître :

-	Un excédent de fonctionnement de :	674 312.68
---	------------------------------------	------------

- un excédent reporté de : 607 454.20

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 281 766.88

- un déficit d'investissement de : 137 676.42

- un excédent des restes à réaliser de : 93 447.00

Soit un besoin de financement de : + 44 229.42

Il a été décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 :

-	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 281 766.88
-	AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	44 229.42
-	RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 237 537.46

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 137 676.42

PARTIE 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET ANNEXE ZAC DE BUGATEL

Le Conseil Municipal a approuvé le 04 avril 2019 le Compte Administratif du budget annexe ZAC DE BUGATEL pour l'année 2018 qui ont été arrêtés contradictoirement avec le comptable.

Fonctionnement:

Dépenses Prévues : 51 809.00 €

Réalisées: 0

Recettes Prévues : 51 809.00 €

Réalisées : 51 809.01 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement: 0

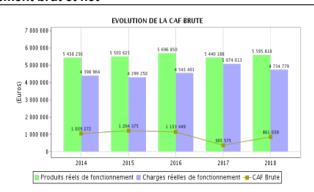
Fonctionnement : 51 809.01 €
Résultat global : 51 809.01 €

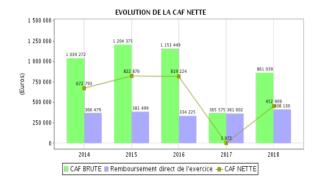
PARTIE 3: LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.





La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Page 4

PARTIE 4 : LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT ET LE PROFIL DE LA DETTE

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé. Exprimé en nombre d'années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Le compte administratif 2018 du budget principal faisant apparaître une épargne brute à hauteur de 861 039 €², considérant par ailleurs que l'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 était de 5 925 630 euros, cela permet de déduire une capacité de désendettement de 6.88 années. A ce titre, il convient de préciser que conformément aux préconisations de la Cour des comptes, une collectivité territoriale n'encourt aucun risque financier si sa capacité de désendettement demeure établie en dessous de 10 ans.

En outre, le profil de la dette ayant été modifié du fait des actions entreprises dès 2014, on peut estimer aujourd'hui que la commune est complètement sécurisée, du fait de la renégociation des emprunts structurés. En effet, au début du mandat de l'actuelle équipe municipale, il faut savoir que 46% du capital restant était constitué d'emprunts dits toxiques contre 0 % aujourd'hui. La dette de la commune est aujourd'hui structurée comme suit :

- 9 % d'emprunts à taux variables ;
- 91 % d'emprunts à taux fixe

-

² Sources :

⁻ Compte administratif 2018

^{- «} Document de valorisation financière et fiscale 2018 », édité et communiqué par le comptable public de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, Patrick DIOT.